



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 11 février 2020

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

RAPPORT N° 20-B2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SDIS DES ALPES-MARITIMES D'UNE EMPRISE FONCIÈRE PAR LA COMMUNE DE SAINT-VALLIER DE THIEY

Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, la commune de Saint-Vallier de Thiey met à disposition du SDIS des Alpes-Maritimes, un terrain d'une superficie de 600 m², situé chemin de la Fubi, servant d'implantation au plateau technique de formation incendie.

Afin de poursuivre le partenariat entre la commune de Saint-Vallier de Thiey et le SDIS des Alpes-Maritimes, et de permettre aux sapeurs-pompiers de maintenir et développer des techniques d'une grande efficacité, la commune propose, de mettre à disposition du SDIS des Alpes-Maritimes, à titre gracieux, une nouvelle emprise d'une surface de 1400 m² contiguë à celle initialement consentie.

Afin de disposer d'un document unique permettant de gérer ce partenariat, il convient d'autoriser, M. le président du conseil d'administration à conclure et à signer, avec la commune de Saint-Vallier de Thiey, la convention de mise à disposition de l'ensemble des surfaces affectées au centre de formation du SDIS des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à conclure et à signer, avec la commune de Saint-Vallier de Thiey, la convention de mise à disposition de l'ensemble des surfaces affectées au centre de formation du SDIS des Alpes-Maritimes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY